

# COMPTERENDU CONSEIL COMMUNAUTAIRE DU 12 NOVEMBRE 2020 18h30 EN VISIO CONFERENCE

Etaient présents: Michel BELLANGEON suppléant de Pierre BELY, excusé, Marie-Christine CUTURIER, Anne BOLLACHE, Laure MARTIN, Joseph CARTIGNY, Frédéric MONGHAL, Emeline SALLES, Frédérique MOLLIE, Alain POIZAT, Thierry DUPUIS, Myriam FANGET, Virginie BACLET, Aimée BADIER, Dominique BOUCHON, Geneviève GOYFFON, Jean-Marc JEANDEMANGE, Léontina GARNIER, Sylvie EL KHOUTABI, Mathieu ROMANIN, Xavier BENSSOUSSEN, Fabienne CHARMETANT, Wanda CANALE, Éric TEYSSIER, Béatrice DE VECCHI, Christian BATAILLY, Claudine CHAUDET-PHILIBERT, David MUGNIER, Eliane CEYZERIAT, Jean-Michel BOULME, Dominique GABASIO, Daniel MARTIN-FERRER.

Etaient absents: Alain SICARD, Denis VIAL, Gilles MAJORCZYK.

<u>Etaient absents excusés</u>: Pierre BELY, Marc CHAVENT, Séverine PETIT, Jean-Michel GIROUX.

Pouvoir : Jean-Michel GIROUX ayant donné pouvoir à Aimée BADIER.

Nombre de membres titulaires dont le conseil doit être composé : 37

Nombre de membres en exercice: 37, présents 31, titulaires 30, suppléant 1, votants: 32

Secrétaire de séance : Béatrice DE VECCHI

# Ordre du jour

### 1. <u>Institutions et vie politique</u>:

- Bureau communautaire: modification de la composition du bureau communautaire,
- Délégation de pouvoir au Président pour souscrire une ligne de trésorerie,
- ➤ SM SCOT BUCOPA : désignation d'un délégué titulaire et d'un suppléant suite à deux démissions,
- > Elections des représentants des élus au CT et CHSCT.

# 2. Finances fiscalité:

- Subvention collège Poncin : ventilation de la somme attribuée entre le collège et l'association sportive.
- Attribution de fonds de concours à Labalme,
- ➤ Renouvellement de la ligne de trésorerie pour 600 000€

# 3. Ressources Humaines:

Adhésion au contrat groupe assurance statutaire.

### 4. Questions diverses

En introduction, le Président précise que tous les points à l'ordre du jour ne pourront pas être traités car la visioconférence ne permet pas en particulier le vote à bulletin secret et plutôt que fragiliser les décisions, le Président a préféré les reporter au mois de décembre. Ce conseil avait été envisagé en Visio compte-tenu d'un certain nombre de conseillers confinés chez eux.

## INSTITUTIONS ET VIE POLITIQUE

# MODIFICATION DE LA COMPOSITION DU BUREAU COMMUNAUTAIRE

Suite à la délibération du 16 juillet 2020, le conseil communautaire s'était prononcé à l'unanimité pour que le bureau soit composé, en plus du Président et des vice-présidents, de membres du conseil communautaire de sorte à avoir un représentant par commune. Il convient aujourd'hui de procéder à l'élection d'un membre supplémentaire suite aux élections municipales et intercommunales de la commune de Pont d'Ain.

Ce point est reporté à décembre pour permettre un vote à bulletin secret. En attendant, le Président propose que le Maire de Pont d'Ain soit invité au Bureau en tant que personne qualifiée. Pour rappel, le bureau composé du Président, des Vice-présidents et autres membres du conseil accueille à ce jour les maires de toutes les communes membres (exception faite de Boyeux Saint-Jérôme où Madame le Maire travaillant pour la commune de Jujurieux, n'a pas pu être conseillère communautaire en vertu de l'article 23 de la loi Valls (art L237-1 du code électoral).

# DELEGATION DE POUVOIR DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE AU PRESIDENT POUR SOUSCRIRE UNE LIGNE DE TRESORERIE

En complément des délégations de pouvoirs que le conseil communautaire a souhaité accorder au Président lors de sa séance du 23 juillet 2020, il est proposé de lui déléguer le pouvoir de souscrire une ligne de trésorerie dans la limite de 800 000 euros.

En effet, cette délégation permet de donner de la souplesse pour le renouvellement de la ligne ou une souscription dans la mesure où la proposition de la banque n'est valable qu'un mois et entre le moment de la décision, de la signature des documents et l'ouverture de la ligne, il faut compter au minimum 5 jours. Les conseils communautaires étant programmés sur l'année, leurs dates ne coïncident pas forcément.

### Délibération votée à l'unanimité

# SYNDICAT MIXTE SCOT BUCOPA: DESIGNATION D'UN DELEGUE TITULAIRE ET D'UN SUPPLEANT SUITE A DEUX DEMISSIONS

Suite aux démissions de Monsieur MONGHAL, délégué titulaire et Fabienne CHARMETANT, déléguée suppléante au syndicat mixte SCOT BUCOPA, il convient de réélire deux nouveaux membres afin de remplir l'obligation de 14 membres titulaires et 14 membres suppléants pour représenter la communauté de communes.

> Suite à donner : délibération du conseil communautaire pour l'élection de deux nouveaux membres lors de la prochaine séance.

### ELECTION DES REPRESENTANTS DES ELUS AU CT ET CHSCT

Rappel de la composition des CT et CHSCT au vu de leur règlement intérieur respectif :

La composition du Comité d'Hygiène, de Sécurité et des Conditions de travail a été déterminée par la collectivité dans sa délibération n° 2018-052 en date du 7 juin 2018. Le Comité d'Hygiène, de Sécurité et des Conditions de travail comprend 6 membres titulaires et 6 membres suppléants :

- 3 titulaires représentant la collectivité, désignés par l'autorité territoriale,
- 3 titulaires représentant le personnel, désignés par les organisations syndicales.

Le nombre de représentants suppléants est égal à celui des titulaires.

Le Comité Technique est composé de :

- Un président et un collège des représentants des élus de la CCRAPC
- Des représentants du personnel de la CCRAPC

Les membres représentant les élus de la CCRAPC forment avec le Président du C.T, le collège des représentants de l'employeur.

Le nombre de membres de ce collège ne peut être supérieur au nombre de représentants du personnel au sein du C.T.

Les représentants de l'employeur sont désignés par l'autorité territoriale, parmi les membres de l'organe délibérant, ou parmi les agents de la collectivité.

Les suppléants dans chacun des deux collèges sont en nombre égal à celui des titulaires.

> Suite à donner : suite aux nouvelles élections municipales et intercommunales, il convient pour le conseil communautaire de procéder à l'élection de trois membres titulaires dont un qui sera président de ces deux CT et CHSCT et de trois membres suppléants. L'élection doit se dérouler selon les modalités de l'article L. 2121-21 du CGCT : vote au scrutin secret.

Le Président propose une liste dans la continuité de ce qui avait été mis en place lors du dernier mandat. En effet, le CT et le CHSCT n'ont été installés qu'en 2019. Il proposera au vote au prochain conseil communautaire les membres suivants qui se sont portés candidats: Béatrice DE VECCHI, Fabienne CHARMETANT, Christian BATAILLY en tant que membres titulaires et Frédérique MOLLIE, Anne BOLLACHE et Thierry DUPUIS en tant que membres suppléants.

# FINANCES FISCALITE

SUBVENTION COLLEGE PONCIN: VENTILATION DE LA SOMME ATTRIBUEE ENTRE LE COLLEGE ET L'ASSOCIATION SPORTIVE.

Par délibération du 10 septembre 2020, il a été attribué une subvention de 5 000€ au collège de Poncin. Dans les faits, la subvention est partagée entre l'AS du collège et le collège luimême selon les activités qu'ils organisent sur l'année.

Afin de pouvoir effectuer le versement, il est nécessaire de préciser que cette subvention sera ventilée de la manière suivante : 4 000€ à l'AS et 1 000€ au collège Roger Vaillant.

Cette subvention n'est pas prévue pour financer le fonctionnement du collège mais bien les activités extra-scolaires. Le règlement d'attribution est joint au compte-rendu.

### Délibération votée à l'unanimité.

### ATTRIBUTION DE FONDS DE CONCOURS A LABALME,

Un fonds de concours à hauteur de 50K€ a été accordé à la commune de Labalme pour le projet de construction de son école, pour rappel le coût des travaux HT est estimé à 1 116 053€, les subventions accordées s'élèvent à 659 237€. L'engagement de la CCRAPC a été notifié à la commune par courrier du 18 janvier 2019, cependant il convient de prendre une délibération pour acter ce fonds de concours.

Les membres présents ont souhaité connaître les sommes versées et les communes bénéficiaires au cours du dernier mandat. Le Président propose que soit joint au compterendu le règlement d'attribution (qui va être actualisé à un prochain Conseil pour le nouveau mandat) ainsi que la liste des communes bénéficiaires.

#### Délibération votée à l'unanimité.

# RENOUVELLEMENT DE LA LIGNE DE TRESORERIE POUR 600 000€

Nous disposons actuellement auprès de la Banque Postale d'une ligne de trésorerie d'un montant de 800K€ nous permettant de pallier aux décalages de trésorerie. Cette ligne d'une durée d'un an va être clôturée au 13 novembre 2020.

Il est proposé de renouveler cette ligne de trésorerie pour un montant de 600K€, avec la Banque Postale pour une durée de 364 jours, taux d'intérêt 0.38%, commission de non utilisation de 0.05% à 0.15% selon hauteur du tirage, frais de mise en place 800€

Délibération votée à l'unanimité

# **RESSOURCES HUMAINES**

# ADHESION AU CONTRAT GROUPE ASSURANCE STATUTAIRE (GRAS SAVOYE)

La Communauté de communes, par délibération du 19 décembre 2019 a donné mandat au Centre de Gestion pour l'engagement d'une consultation en vue de la conclusion d'un contrat d'assurance collective. A l'issue de cette procédure l'offre retenue est celle du groupement Gras Savoye Tower Watson/CNP assurances.

Les taux proposés pour une collectivité de 10 à 29 agents CNRACL sont :

- → Pour les agents CNRACL : franchise 15 jours ferme en maladie ordinaire, pas de franchise en accident du travail et maladie professionnelle taux 6.50%

  Actuellement franchise 10 jours, taux 6.89%
- → Pour les agents IRCANTEC : franchise 15 jours ferme en maladie ordinaire taux 1.10%

Actuellement taux 1.20%

Délibération votée à l'unanimité

# **QUESTIONS DIVERSES**

- 1. Demande de Monsieur BELLANGEON sur la ZAC Ecosphère Innovation : le Président a indiqué que le magazine de la communauté de communes de mai y sera consacré et qu'une inauguration est prévue en mai avec l'ensemble de la population.
- Monsieur JEANDEMANGE sollicite une Vice-présidence. Le Président propose de rencontrer l'équipe de Pont d'Ain pour faire un tour d'horizon sur la communauté de communes et les centres d'intérêts des nouveaux conseillers. Il leur proposera une date.
- 3. Une question sur les groupes de travail et le projet de territoire a été posée. Une présentation de la démarche avec la liste des groupes de travail vont être envoyés à tous les conseillers, chacun pourra s'inscrire dans le groupe qui l'intéresse et solliciter des personnes qui lui semblent pourvoir faire avancer la réflexion. Ce document sera envoyé pour le prochain conseil communautaire de décembre.

Le Président, Thierry DUPUIS